



**NAMUR
CAPITALE**

DAU Département
Aménagement
Urban



Wallonie

Informations notariales

Sceau Not
Chaussée de Louvain , 383
5004 BOUGE

Hôtel de Ville
Aile A – 2ème étage
Esplanade de l'Hôtel de Ville, n°1
5000 Namur

Cellule Procédures préalables :
081/246.547 ou 081/246.505

Accueil général Urbanisme :
du lundi au jeudi : 081/246.347
Fax : 081/246.590
Courriel : infontaire@ville.namur.be
Accueil général Hôtel de Ville :
081/246.246
Site internet : www.namur.be

Délivré à Namur, le 13 -01- 2025

INFORMATIONS NOTARIALES

(Art. D.IV.97 du Code du Développement Territorial)

Date de réception de la demande : 30-12-25
V/réf. : EP-35837
Référence dossier : Notaires/40950/2025
Votre correspondant-e : N. GODART

Maître-s,

En réponse à votre demande d'informations mieux identifiée ci-avant, nous avons l'honneur de vous adresser, au verso de la présente, les informations visées à l'article D.IV.99 §1 du Code du Développement Territorial.

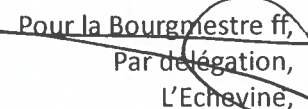
Nous vous informons que notre Département de Gestion Financière vous réclamera prochainement la somme de 100€ pour la délivrance de ces informations conformément à la redevance adoptée par le Conseil communal en sa séance du 03 septembre 2019.

Pour tous renseignements complémentaires en matière de salubrité ou de permis de location, veuillez contacter directement nos collègues du Service Logement au 081/247.246.

Nous vous prions d'agréer, Maître-s, l'assurance de notre parfaite considération.

Pour la Directrice Générale,
Par déléation,
L'agent-e traitant-e délégué-e


N. GODART


Pour la Bourgmestre ff,
Par déléation,
L'Echevine,

St. SCAILQUIN

Informations notariales

1) Bien situé à WEPION, Route des Forts n°18/C, paraissant cadastré section A n°125E et appartenant à
- Date de construction : 2022 - Statut
urbanistique du bien : Maison.

Le bien repris ci-dessus est situé:

1° - dans un périmètre: /

- en "Zone d'habitat" au plan de secteur de NAMUR adopté par Arrêté de l'Exécutif Régional Wallon du 14 mai 1986 et qui n'a pas cessé de produire ses effets pour le bien précité.

- Le bien en cause n'a fait l'objet d'aucun permis d'urbanisation.

- Le bien en cause a fait l'objet d'un permis d'urbanisme:

Date	Objet du permis
06-06-25	Déclaration environnementale : Station d'épuration individuelle
15-09-20	Refus - Construction d'une habitation unifamiliale
26-01-21	Construction d'une habitation unifamiliale

- Le bien est situé en "Classe C de 0 à 7 log/h" du Schéma de Développement Communal adopté le 23 avril 2012 par le Conseil Communal.

- Le bien est repris en Zones de consultation de la DRIGM l'avis de la Cellule Aménagement-Environnement Régional devra être sollicité.

Commentaire(s) du service technique:

- Zonage: GCU Enseignes - Site touristique protégé.